



## Procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 Mai 2014

L'an deux mille quatorze le vingt six mai, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Marie José MIALOCQ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 Mai 2014

### Ordre du jour

Commission Communale des Impôts Directs ( CCID) -proposition de liste de commissaires  
Commission Intercommunale des Impôts Directs ( CIID) -proposition de liste de commissaires  
Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées ( CLECT)- désignation des représentants  
Convention de location gérance du Bil Toki - choix du candidat  
Assouplissement de la réforme des rythmes scolaires – organisation retenue pour la rentrée 2014/2015

Présents : Marie José MIALOCQ, Patricia MINTEGUI, Dany EUSTACHE, Christiane URKIA, Lucie LINGRAND, Guillaume FOURQUET, Marcel ITURBURUA, Stéphane COUSIN, Mathieu BRENNEUR, Nathalie HAGET, Sophie MACAZAGA, Emilie LAMBINET, Jeanne DAGUERRE, Serge BERNADET, Xavier APHESTEGUY, Sonia DAGUERRE.

Excusé avec pouvoir : DURROTY Christian donne pouvoir à Patricia MINTEGUI

Excusés : Sylène MANUSSET , Valentin TELLECHEA

Madame Patricia MINTEGUI a été élue secrétaire de séance.

### Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 28 avril 2014

Pas de remarque

### Délibération n°28/2014 -Commission Communale des Impôts Directs ( CCID)

L'article 1650 du Code général des impôts prévoit la création d'une commission communale des impôts directs composée de du Maire, président, et 6 commissaires porté à 8 dans les communes de plus de 2.000 habitants.

Les commissaires sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables établie par le Conseil Municipal. Il est précisé que l'un des commissaires doit être domicilié hors de la commune. Cette liste doit comporter 24 noms pour les communes de moins de 2000 habitants et 32 pour les autres pour permettre au directeur départemental d'opérer un choix.

La durée de leur mandat est la même que celle des conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal établit la liste de contribuables ainsi qu'il suit :

Marie José MIALOCQ	Lucie LINGRAND
Patricia MINTEGUI	Guillaume FOURQUET
Dany EUSTACHE	Valentin TELLECHEA
Nathalie HAGET	Christiane URKIA
Jeanne DAGUERRE	Serge BERNADET
Marie BLEIKER	Jean Paul CAMIADE
Marie Christine TRECU	Jean Jacques CONSTANS
Francis GELOS (Bidart)	Jean SAYERCE (Bidart)

Emilie LAMBINET	Sophie MACAZAGA
Christian DURROTY	Stéphane COUSIN
Marcel ITURBURUA	Matthieu BRENNEUR
Sylène MANUSSET	Sonia DAGUERRE
Xavier APHESTEGUY	Claude CAPDEPONT
Danielle SOUDJOUKDJIAN	Gilles LAVIE
Benoit COVILLE	Jacky MINGUEZ
Christine ELHORGA (Bidart)	François POULADE(Arcangues)

### **Délibération n°29/2014 - Commission Intercommunale des Impôts Directs ( CIID)**

Un dispositif analogue à celui des communes est mis en place pour les EPCI (Agglomération Sud Pays Basque) – article 1650-A du CGI.

L'Agglomération Sud Pays Basque demande au Conseil municipal de lui proposer 3 candidats titulaires et 3 suppléants (dont un candidat titulaire et un candidat suppléant domiciliés hors agglomération).

*Monsieur Apesteguy demande qu'un représentant de son groupe d'opposition puisse être désigné parmi ces propositions en application de la règle de l'article L 2121-22 du CGCT fixant le principe de la représentation proportionnelle dans les communes de plus de 1000 habitants.*

*Madame le Maire lui rappelle que compte tenu du nombre de commissaires à proposer (3) dont un domicilié hors agglomération, la règle de la représentativité proportionnelle n'est pas méconnue.*

Le Conseil Municipal désigne ( 13 voix pour ,4 contre : X Apesteguy, J. Daguerre, S. Daguerre, S. Bernadet) :

#### Candidats titulaires

- Marie José MIALOCQ
- Patricia MINTEGUI
- Francis GELOS (Bidart)

#### Candidats suppléants

- Lucie LINGRAND
- Guillaume FOURQUET
- Jean SAYERCE ( Bidart)

### **Délibération n°30/2014 - Désignation des représentants à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées auprès de la communauté d'agglomération Sud Pays Basque**

La Communauté d'Agglomération Sud Pays Basque a constitué une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.). Cette commission est notamment chargée d'évaluer les transferts financiers liés aux compétences nouvelles exercées par l'EPCI et de fixer l'attribution des compensations versées aux communes.

La C.L.E.C.T. est composée d'un membre titulaire et d'un membre suppléant par commune.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire,

DELIBERE

DESIGNE par 13 voix pour et 4 contre (X Apesteguy, J. Daguerre, S. Daguerre, S. Bernadet), pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées auprès de la Communauté d'Agglomération Sud Pays Basque :

- Membre titulaire : Marie José MIALOCQ

- Membre suppléant : Patricia MINTEGUI

### **Délibération n°31/2014 -Complexe sportif Bil Toki – choix du gérant**

En séance du 11 Mars 2014, l'assemblée délibérante avait pris acte de la décision de Madame Michèle SAGE, de résilier à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2014, le contrat de location dont elle était titulaire depuis le 15 Mai 2012.

Conformément à cette délibération, un appel à candidatures a été diffusé par voie de presse et la commission municipale déléguée s'est réunie pour examiner les propositions.

Monsieur Stéphane COUSIN dresse un compte rendu du travail de la commission, de son analyse suite aux auditions et de la candidature qu'elle propose à l'assemblée délibérante.

Son choix s'est porté sur la candidature de Monsieur Jean Paul CARRIQUIRY qui bénéficie d'une solide expérience de la pelote et de l'animation qui l'entoure.

Madame le Maire donne lecture du projet de contrat de location gérance.

*Madame Sonia Daguerre demande dans quelles conditions le rachat du matériel d'exploitation à la gérante précédente a été exécuté et si le gérant pressenti a déjà pris possession des locaux. Madame le Maire confirme le rachat du matériel aux conditions de prix délibéré et confirme qu'un état des lieux de sortie a permis d'établir que l'ensemble du matériel ainsi cédé à la collectivité avait bien été remis. Le gérant ne débutera son activité que le 29 Mai 2014 mais a accepté d'assurer bénévolement pendant la période de carence l'ouverture et la fermeture de l'aire de jeu aux utilisateurs.*

*Monsieur Serge Bernadet demande si des travaux sont à produire et si le loyer est en adéquation avec le potentiel d'activité de l'établissement. Monsieur Dany EUSTACHE indique en effet que quelques petits travaux sont à produire (réparations des douches, reprise de faïences et carrelages, réparation de l'autolaveuse), et la reprise du branchement d'assainissement. Monsieur Apesteguy expose qu'en 2012, la commission avait évalué le potentiel d'activité et préconisé des mesures d'accompagnement (gratuité des premiers mois, loyer modéré) pour amorcer le lancement de l'activité.*

*Sur la question du projet d'agrandissement des réserves, Madame le Maire précise que l'outil n'a pas à vocation à être un restaurant mais que le gérant pourra proposer une restauration rapide sur un secteur complémentaire et non concurrentiel à l'offre de restauration traditionnelle déjà existante sur le village.*

Le Conseil Municipal, délibère, à l'unanimité,

DECIDE de valider le travail réalisé par la Commission municipale et la proposition qui en découle,

DECIDE de confier la gérance du complexe sportif Bil Toki à Monsieur Jean Paul CARRIQUIRY du 29 Mai 2014 au 29 septembre 2014, renouvelable une fois, dans les conditions fixées au contrat annexé,

ACCEPTE les termes du contrat de location gérance à intervenir fixant notamment la gratuité durant les trois premiers mois d'exploitation, le montant de la redevance, la mise à disposition de créneaux horaires aux écoles et associations sportives, le nombre de journées mises à disposition exclusive de la municipalité.

Le contrat de location gérance est annexé à la présente délibération.

DIT que la commission municipale ad hoc devra se réunir avec le gérant pour faire un bilan régulier de l'exécution de ce contrat.

AUTORISE Madame le Maire à signer toute pièce à cet effet.

## Autres questions diverses

### Constitution des commissions à l'Agglomération Sud Pays Basque

Monsieur Apesteguy demande que les représentants appelés à siéger dans les commissions de l'Agglomération Sud Pays Basque soient désignés en application de la règle de l'article L 2121-22 du CGCT fixant le principe de la représentation proportionnelle dans les communes de plus de 1000 habitants.

Madame le Maire lui demande de formaliser sa requête par écrit afin de l'étudier.

### Réforme des rythmes scolaires

Madame Sophie Macazaga explique que le décret du 7 Mai 2014 du Ministre de l'Education Nationale a institué des règles d'assouplissement de la réforme des rythmes scolaires devant entrer en vigueur à la rentrée de septembre 2014/2015. Ainsi une réflexion a été engagée pour savoir s'il y avait lieu d'appliquer les nouvelles dispositions pour l'école publique d'Arbonne (possibilité de regrouper les temps d'activités périscolaires sur une demi-journée) ou de maintenir l'organisation validée par le DASEN (diminution quotidienne du temps de classe et allongement de la pause méridienne).

Le Conseil d'école s'est réuni à la fin de la semaine passée et a validé le maintien de l'organisation initiale (diminution quotidienne de la durée des enseignements- semaine de 4,5j). Pour pouvoir solliciter l'application des règles d'assouplissement, le Conseil d'école et le Conseil Municipal devaient se prononcer tous deux en faveur de cette nouvelle organisation. Le Conseil d'école n'ayant pas retenu ce principe d'assouplissement, le Conseil Municipal n'a donc pas à se prononcer.

### Bake Bidea

Madame le Maire rappelle les termes du courrier transmis individuellement aux élus et leur offrant la possibilité de signer individuellement le texte en faveur de la paix et organisant un rassemblement pour la paix en Pays Basque le 14 juin 2014 à Bayonne.

### Mise à disposition d'installations sportives - Championnat de France de pelote UNSS

Madame le Maire indique que les installations sportives communales ( fronton de l'école et Bil Toki en cas de pluie) seront mises à disposition de l'UNSS le mercredi 28 mai pour l'organisation des rencontres du championnat de France UNSS de pelote basque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h25